

AVIS PUBLIC

**RÈGLEMENTS RGCA18-10-0002 ET RGCA18-10-0003
SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (EXERCICE FINANCIER 2018)
(ADOPTION)**

AVIS est donné aux personnes intéressées de l'arrondissement de Montréal-Nord qu'à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord qui se tiendra le lundi 18 décembre 2017, à 19 h, à la salle du conseil située au 11155, avenue Hébert, seront adoptés les règlements mentionnés en rubrique.

RGCA18-10-0002 — Ce règlement a pour objet d'imposer et prélever sur tout immeuble imposable porté au rôle d'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement une taxe spéciale relative aux services, au taux de 0,0837 \$ par 100 \$ d'évaluation appliqué sur la valeur imposable de l'immeuble.

RGCA18-10-0003 — Ce règlement a pour objet d'imposer et prélever sur tout immeuble imposable porté au rôle d'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement une taxe spéciale relative aux services, au taux de 0,05 \$ par 100 \$ d'évaluation appliqué sur la valeur imposable de l'immeuble.

DONNÉ À MONTRÉAL,
Arrondissement de Montréal-Nord, ce 28 novembre 2017.

La secrétaire d'arrondissement,
Marie Marthe Papineau, avocate